Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DAC 38 Subventions (295.500 euros) à 54 associations et avenant à convention au titre de l'aide à la diffusion du spectacle vivant à Paris.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention du 11 janvier 2016 signée avec le Théâtre aux mains nues ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à 54 associations pour 54 projets distincts ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Concernant les projets de théâtre

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association 910, 18, rue Saint-Charles 75015 Paris, pour le spectacle Illusions, présenté au Théâtre de l'Aquarium du 5 avril au 24 avril 2016. 185412 ; 2015_08280.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association A mots découverts, 11, rue du Génie 94400 Vitry-sur-Seine, pour la 2e édition du festival Les Hauts parleurs, présenté au Grand Parquet du 1er au 5 juin 2016. 181997 ; 2016_00370.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Compagnie du Cercle, 8, rue Albert Thuret 94550 Chevilly-Larue, pour le spectacle Loki, pour ne pas perdre le Nord, présenté à l'Etoile du Nord du 29 mars au 16 avril 2016. 182568 ; 2016_01434.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Agathe Alexis, 10, place Charles Dullin 75018 Paris, pour le spectacle Déjeuner chez Wittgenstein, présenté au Théâtre de l'Atalante du 9 janvier au 1e février 2016. 19657 ; 2016_00967.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Avril Enchanté / C. Hubeau, 14, rue du Général Beuret 75015 Paris, pour le spectacle Un petit garçon, présenté au Théâtre Essaïon du 10 mars au 24 avril 2016. 19167 ; 2016_01152.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Compagnie des Camerluches, 2 bis, Passage Gauthier 75019 Paris, pour le spectacle La joyeuse et probable histoire de Superbarrio…, présenté au Théâtre 13 du 8 mars au 7 avril 2016. 29361 ; 2016_01121.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Compagnie du Soleil Bleu, 26, Cours du Chapeau Rouge 33000 Bordeaux, pour le spectacle Des territoires nous sifflerons la Marseillaise, présenté à Théâtre ouvert du 29 janvier au 19 février 2016. 185292 ; 2016_00855.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Eulalie, 14, bis rue des Fosses Louis VIII 76000 Rouen, pour le spectacle Kvetch, présenté au Rond-point du 2 au 21 février 2016. 19562 ; 2016_00241.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Compagnie La Ronde de Nuit, 19, rue de Moscou 75008 Paris, pour le spectacle Anna Karénine, les bals où on s'amuse…, présenté au Théâtre de la Tempête du 12 mai au 12 juin 2016. 185266 ; 2016_01156.

Article 10 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Orten, 12, avenue de la Source 78380 Bougival, pour le spectacle Andorra, présenté au Théâtre 13 du 5 janvier au 14 février 2016. 118101 ; 2016_00846.

Article 11 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Hypermobile, 54, avenue Simon Bolivar 75019 Paris, pour le spectacle La nuit des rois, présenté au Théâtre de la Tempête du 14 janvier au 14 février 2016. 37182 ; 2016_00869.

Article 12 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association La boîte à Outils, 10/12, avenue Rachel 75018 Paris, pour le spectacle Annabella, dommage que ce soit une putain, présenté au Théâtre de la Tempête du 18 mars au 17 avril 2016. 184975 ; 2016_01017.

Article 13 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association La Compagnie des Attentifs, 120, rue des Pyrénées 75020 Paris, pour le spectacle Les lettres persanes, présenté à l'Etoile du Nord du 26 janvier au 13 février 2016. 46801 ; 2016_00725.

Article 14 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association La Corde Rêve, 9, rue Henri Matisse 69530 Brignais, pour la série théâtrale En Acte(s), présentée au Théâtre de l'Opprimé du 26 janvier au 7 février 2016. 185083 ; 2016_00363.

Article 15 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association La Revue Eclair, 11, boulevard du Temple 75003 Paris, pour le spectacle Une mariée à Dijon, présenté au Théâtre de l'Aquarium du 2 au 21 février 2016. 31441 ; 2016_00494.

Article 16 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association L'avantage du doute, 24, avenue Simon Bolivar 75019 Paris, pour le spectacle Le bruit court que nous ne sommes plus en direct, présenté au Théâtre de la Bastille du 7 au 29 janvier 2016. 185423 ; 2016_01175.

Article 17 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Le Théâtre de l'homme, 38, boulevard Henri IV Maison des associations 75004 Paris, pour le spectacle L'irrésistible ascension de M. Toudoux, présenté au Théâtre 13 du 10 mai au 12 juin 2016. 65761 ; 2016_00340.

Article 18 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Les Permanents, 119, rue du Chemin Vert 75011 Paris, pour le spectacle Maladie de la jeunesse, présenté au Théâtre de la Tempête du 15 janvier au 14 février. 139801 ; 2016_01304.

Article 19 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association L'Oubli des Cerisiers, 27, rue Lhomond 75005 Paris, pour le spectacle Sacré, sucré, salé, présenté au Théâtre de l'Aquarium du 8 au 28 mars 2016. 185393 ; 2016_00785.

Article 20 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Nordisk Teaterlaboratorium/Odin Teatret, 144 Place 8453 Box 1283 Saerkaerparken Holstebro, pour le spectacle Dans le squelette de la baleine, les grandes villes sous la lune, présenté au Théâtre du Soleil du 7 au 20 mars 2016. 185731 ; 2016_02766.

Concernant les projets de danse

Article 21 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association Suprabénigne, 95, rue du Faubourg du Temple 75010 Paris, pour le spectacle Postérieur, présenté à la Ménagerie de Verre du 5 au 7 avril 2016. 141521 ; 2016_01143.

Article 22 : Une subvention d'un montant de 3.500 euros est attribuée à l'association Compagnie François Stemmer, 6, passage Turquetil 75011 Paris, pour le spectacle Intimité, présenté à l'Etoile du Nord du 12 au 14 mai 2016. 185328 ; 2016_00780.

Article 23 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Indisciplinaire (s), 76, rue Voltaire Maison des Suds 93100 Montreuil, pour le festival Concordan(s)e, présenté du 10 mars au 15 avril 2016. 171743 ; 2016_00555.

Article 24 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association La Tierce, 20, place Jean-Jacques Rabaud 33000 Bordeaux, pour le spectacle Inaugural, présenté à la Loge du 8 au 11 mars 2016. 185374 ; 2016_01180.

Article 25 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Pied de Biche, 18, allée des Bois 91160 Saulx les Chartreux, pour le spectacle Flip, présenté à l'Etoile du Nord en mai 2016. 184000 ; 2016_01106.

Article 26 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Point zéro, 37 rue Saint-Patrice 76000 Rouen, pour le spectacle Line, présenté à l'Etoile du Nord en mai 2016. 185373 ; 2016_01206.

Concernant les projets jeune public

Article 27 Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Ak Entrepôt, 89, boulevard Edouard Prigent 22000 Saint-Brieuc, pour le spectacle Murmures au fond des bois, présenté au Théâtre Dunois du 10 au 22 mai 2016. 54721 ; 2016_01134.

Article 28 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Compagnie De Stilte, 75a, rue Markendaalseweg 4811 Breda aux Pays-Bas, pour le spectacle Flying Cow, présenté au Théâtre Dunois du 6 au 17 janvier 2016. 185187 ; 2016_00207.

Article 29 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Compagnie du Singe Debout, 12, rue du Docteur Lafosse 92170 Vanves, pour le spectacle Quand un animal te regarde, présenté au Théâtre Dunois du 24 mai au 5 juin 2016. 37801 ; 2016_00606.

Article 30 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Compagnie du Veilleur, 26, rue Carnot 86000 Poitiers, pour le spectacle Days of nothing, présenté au Théâtre Paris-Villette du 3 au 13 février 2016. 184832 ; 2016_00313.

Article 31 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Les nuits claires, 263, chemin de la mort aux ânes 34750 Villeneuve les Maguelone, pour le spectacle les Souliers Rouges, présenté au Théâtre Dunois du 20 au 31 janvier 2016. 185060 ; 2016_01157.

Article 32 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Compagnie X ou Y, 4, rue La Vieuville 75018 Paris, pour le spectacle Un roi sans réponse, présenté au Théâtre Paris-Villette du 17 au 28 février 2016. 185713 ; 2016_02954.

Article 33 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Ladgy Prod, 21, place de la République ABC LIV 75003 Paris, pour le spectacle Le loup qui voulait être un mouton, présenté à l'Aktéon Théâtre du 9 janvier au 20 mars 2016. 24721 ; 2016_01128.

Article 34 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association L'éclaboussée, 15, passage Ramey Maison des associations boîte n°68 75018 Paris, pour le spectacle A l'orée, présenté au Théâtre Le Local du 19 au 21 février 2016. 28321 ; 2016_01126.

Article 35 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Skappa, 41, rue Jobin La Friche La Belle de Mai 13003 Marseille, pour le spectacle Swift !, présenté au Théâtre Dunois du 12 au 22 avril 2016. 185430 ; 2016_01212.

Concernant les projets Cirque, Marionnettes, Arts de la rue, Mime et Geste et Pluridisciplinaires

Article 36 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association du Vide, 16, boulevard de Strasbourg 75010 Paris, pour le spectacle Les Débordements du Vide, présenté au Monfort du 22 avril au 22 mai 2016. 185495 ; 2016_02970.

Article 37 : Une subvention d'un montant de 6.500 euros est attribuée à l'association Attention Fragile, 109, avenue François Fabié Parc de Troènes 83160 La Valette du Var, pour le spectacle Le Tour Complet du Cœur, présenté au Parc de Choisy du 1er au 17 avril 2016. 185026 ; 2016_01415.

Article 38 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Cabaret Théâtre Dromesko, rue du haut bois ferme du haut bois 35136 Saint-Jacques de la Lande, pour le spectacle Le Jour du Grand Jour, présenté sur l'esplanade du Parc Georges Brassens du 15 au 30 janvier 2016. 185385 ; 2016_01146.

Article 39 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Compagnie les mains les pieds et la tête aussi, 10, rue de Vauzelles Village Sutter 69001 Lyon, pour trois spectacles, Fenêtres, Barons perchés et Somnium, présentés au Monfort du 12 au 20 mars 2016. 20929 ; 2016_00607.

Article 40 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association La Lanterne magique et Cirque Hybride, 1, rue Abbaye de Valsery 02600 Coeuvres et Valsery, pour le spectacle Hentaï Circus, présenté au Cirque électrique du 3 au 21 juin 2016. 185363 ; 2016_01020.

Article 41 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Maison des jonglages, 22, rue de la République 93230 Romainville, pour le festival Rencontre des jonglages, présenté dans différents lieux du 25 mars au 2 avril 2016. 185165 ; 2016_01248.

Article 42 Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Jeanne Simone, 11, rue Charlevoix de Villers 33300 Bordeaux, pour le spectacle Nous sommes, présenté place d'Aligre et place Riboulet du 27 au 30 avril 2016. 185087 ; 2016_00668.

Article 43 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association KMK, 5, rue Aristide Briand 77370 Nangis, pour le spectacle Qu'est-ce qu'il y a juste après ? Les 11 et 12 juin 2016. 185190 ; 2016_01093.

Article 44 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Les Orpailleurs, 5, rue Victor Hugo 93100 Montreuil, pour le spectacle City Charivari, présenté dans le cadre du Festival Entrez dans la danse les 4 et 5 juin 2016. 117841 ; 2016_01187.

Article 45 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Tangible, 4-16 ,impasse Prudhon 94200 Ivry-sur-Seine, pour le spectacle Bièvre Imaginaires, présenté dans le cadre d'une déambulation du 17 au 19 juin 2016. 185355 ; 2016_01211.

Article 46 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Temps de Cuivres, 145, rue Saint-Hilaire 76000 Rouen, pour le spectacle ballade d'un stégophile, présenté dans le cadre du Festival Et 20 l'Eté en juin 2016. 185398 ; 2016_00908.

Article 47 : Une subvention d'un montant de 4.500 euros est attribuée à l'association Productions Bis, 1, rue Emile Fontaine 91116 Saulx les Chartreux, pour le spectacle Mission Roosevelt!, présenté dans les 3e et 13e arrondissements, les 22 et 23 juin 2016. 128701 ; 2016_04263.

Article 48 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Contre ciel, 186 bis, rue de la Roquette 75011 Paris, pour le spectacle Ravie, présenté au Théâtre Mouffetard du 1e au 14 avril 2016. 183371 ; 2016_00969.

Article 49 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Créatures compagnie Hubert Jégat, voie Les Beaux Manteaux Sud 72610 Fye, pour le spectacle Eo, présenté au Théâtre aux Mains nues du 11 au 13 mai 2016. 185457 ; 2016_01364.

Article 50 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Théâtre aux Mains Nues, 7, square des Cardeurs 75020 Paris, pour les spectacles présentés du 13 au 16 janvier 2016 à l'occasion de l'ouverture de sa deuxième salle. 19565 ; 2016_01264; la Maire est autorisée à signer l'avenant à convention correspondant.

Article 51 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Théâtre de l'Atalante, 10, place Charles Dullin 75018 Paris, pour le festival Pyka Puppet festival, présenté dans ses murs du 2 au 9 juin 2016. 41224 ; 2016_01153.

Article 52 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Ginko, 82, rue Jeanne d'Arc CP 138 76000 Rouen, pour le spectacle Juanita, la catcheuse mexicaine qui n'avait jamais connu d'homme, présenté au Théâtre de Belleville du 17 au 19 avril 2016. 183843 ; 2016_00575.

Article 53 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association La Boutique des frissons, 34, rue des Vinaigriers 75010 Paris, pour différents spectacles présentés au premier semestre 2016. 140601 ; 2016_01176.

Article 54 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association La tribu de Paris, 7, rue des Trois Frères 75018 Paris, pour le festival Nio Far, présenté 10 au 20 février 2016. 12105 ; 2016_01422.

Article 55 : La dépense correspondante, soit 295.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO